

Révision: **00**Date:**07/10/2024**

MENTION D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES PERSONNES QUI SIGNALENT DES COMPORTEMENTS ILLÉGAUX

(Art. 13 Règ. (UE) 2016/679 - RGPD)

Responsable du traitement

Le responsable du traitement est Arneg S.p.A. - Via Venezia, 58 - 35010 Campo San Martino (PD).

Tél.: +39 049 9699333

courriel: privacy@arneg.it.

Données à caractère personnel traitées, finalités et base juridique du traitement

Le traitement portera sur les données à caractère personnel que vous avez fournies pour représenter des comportements illégaux présumés dont vous avez eu directement connaissance dans le cadre de votre travail et qui concernent :

- des infractions administratives, comptables, civiles ou pénales;
- des violations du droit de l'UE dans un très grand nombre de domaines expressément mentionnés dans l'annexe de la directive (UE) 2019/1937 (notamment : marchés publics, services financiers, sécurité des produits et des transports, environnement, alimentation, santé publique, protection de la vie privée, sécurité des réseaux, concurrence).

Ces comportements doivent être le fait de personnes qui, à divers titres professionnels, interagissent avec le responsable du traitement.

Le traitement de ces données est nécessaire pour remplir les obligations légales imposées au responsable du traitement par le décret législatif n° 24 de 2023 (article 6, paragraphe 1, point c), du RGPD) et concernant l'exécution des activités d'enquête nécessaires pour vérifier la justification du fait signalé et l'adoption des mesures qui en découlent. Le responsable du traitement reconnaît et accepte également les signalements « anonymes », de sorte que le traitement de vos données d'identification et de contact est subordonné à votre volonté.

Vous restez, en tout état de cause, personnellement responsable de tout contenu diffamatoire de vos communications. Le responsable du traitement rappelle également que les données fournies par l'auteur de signalement doivent être pertinentes par rapport aux finalités du signalement (pour plus d'informations, veuillez lire la procédure adoptée pour les signalements).



Modalités de traitement

Le traitement des données est effectué par des procédures informatisées ou manuellement par le responsable des signalements, qui est spécifiquement formé et autorisé par le responsable du traitement et qui est soumis à des obligations de confidentialité et de gestion des données conformément aux mesures de sécurité jugées appropriées.

Obligation de fournir les données

La fourniture de données à caractère personnel relatives à l'objet du signalement est facultative. En cas de refus, et si cette fourniture s'avère indispensable pour contextualiser de manière adéquate le fait et/ou pour prouver le respect des exigences en matière de signalement, ce dernier pourrait ne pas être évalué par le responsable du traitement.

Les données à caractère personnel d'identification et de contact de l'auteur de signalement (à l'exception de l'adresse électronique, dont la fourniture est obligatoire pour soumettre le signalement) peuvent ne pas être fournies, ce qui ne compromettra pas la validité du signalement.

Pour des raisons de sécurité liées à la confidentialité de vos données à caractère personnel et afin d'éviter d'éventuelles conséquences néfastes, le responsable du traitement ne reçoit pas de signalements en dehors du canal dédié.

Destinataires des données à caractère personnel

Les données collectées ne seront pas diffusées. Si cela est nécessaire pour atteindre l'objectif décrit ci-dessus, les données collectées et traitées par le responsable des signalements peuvent être transmises au personnel désigné par le responsable du traitement. En outre, le cas échéant, les données recueillies à la suite du signalement seront transmises aux autorités compétentes.

Conservation des données à caractère personnel

Les signalements et les documents d'enquête connexes sont conservés aussi longtemps que nécessaire pour traiter le signalement et, en tout état de cause, pas plus de cinq ans à compter de la date de communication du résultat final de la procédure de signalement, sous réserve des obligations de confidentialité.

Si le signalement est pertinent à des fins procédurales, il sera conservé conformément au délai nécessaire à l'exercice des droits en justice.



Droits des personnes concernées

En tant que personne concernée, vous avez le droit d'exercer les droits suivants:

- accéder à vos données à caractère personnel et obtenir des informations sur la finalité du traitement, la catégorie de données à caractère personnel, les destinataires auxquels les données ont été ou seront communiquées, la durée de conservation, leur origine si elles n'ont pas été fournies directement par la personne concernée, l'existence d'un système de profilage automatique (article 15 du RGPD);
- rectifier les données communiquées précédemment (article 16 du RGPD);
- limiter le traitement de ces données (article 18 du RGPD).

Le droit à l'effacement prévu à l'article 17 du RGPD ne peut être exercé en raison de ce qui est exprimé dans le même article au paragraphe 3, point b).

Pour exercer ses droits, la personne concernée doit adresser une demande au responsable du traitement, en utilisant les contacts indiqués au début de la présente mention d'information.

Si la personne concernée estime que le traitement la concernant viole le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), elle a le droit d'effectuer une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données via les contacts disponibles sur le site https://www.garanteprivacy.it/.